



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 22 JUIN 2020

Sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean-Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, MM. FIEVEZ Patrick, CARPENTIER Didier, CHAPUIS-ROUX Francis, Mmes BOUCHART Carine, MOKRI Djamila, DELPLANQUE Sophie, POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, MM. LEFRANC Dominique, VAUCHELLE Patrick et DELAME Cédric.

Absents :

Mme CENSIER Christine qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles et Mme GRIGNON Amélie qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick

Secrétaire :

Monsieur NAVARRO Julien

Exercice 2019 – Compte de gestion et compte administratif

Pour l'année 2019, le résultat du compte de gestion présenté par la receveur municipal adopté à l'unanimité sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	620 946,54 €	2 338 397,25 €
Dépenses	447 454,32 €	1 973 905,76 €
Résultat	173 492,22 €	364 491,49 €

Les résultats du compte administratif identiques à ceux du compte de gestion sont adoptés par 17 voix pour et 5 abstentions (Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick + pouvoir Mme GRIGNON Amélie et M. DELAME Cédric).

Affectation des résultats du compte administratif 2019

Les résultats du compte administratif 2019 sont affectés, à l'unanimité, au budget primitif 2020 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté	4 734,41 €
Excédent d'exploitation capitalisé	330 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	259 917,18 €

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2020

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020. Pour mémoire, ils s'élèvent à

- Taxe foncière bâtie 27,30 %
- Taxe foncière non bâtie 61,79 %

Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal a adopté le montant des subventions aux associations pour l'année 2020 – les élus, présidents ou membres d'une association n'ont pas pris part au vote pour l'attribution de la subvention à leur association -

Le Conseil Municipal a ensuite adopté, à la majorité, par 18 voix pour et 5 abstentions (Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick + pouvoir Mme GRIGNON Amélie et M. DELAME Cédric) le budget primitif de la commune, à savoir :

Section de fonctionnement (en suréquilibre)	
Dépenses	2 344 791 €
Recettes	2 537 396 €
Section d'investissement	
	865 554 €

Travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie et de la salle communale – Demande de subvention auprès du Département

Il a été décidé de solliciter auprès du Département une subvention pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la mairie et de la salle communale dont le coût est estimé à 170 902,77 € HT.

SEZEO – Confirmation d'adhésion et mise à jour de la convention du groupement de commandes

Le Conseil Municipal a confirmé l'adhésion de la commune au SEZEO et a accepté d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies. Afin de se conformer à la réglementation, cette entité va se charger de réaliser un appel d'offres pour la fourniture d'électricité pour les sites d'une puissance inférieure à 36 kVA

ALSH – Séjour aux skis 2021 – Fixation des tarifs

Il a été décidé d'organiser un séjour aux skis en 2021. Il aura lieu du 28 février au 5 mars pour les jeunes de la commune âgés de 6 à 17 ans et se déroulera au REPOSOIR, commune située en Haute-Savoie. Le tarif comprend le transport en autocar, l'hébergement, la restauration et les activités :

Revenu net global avant abattement inférieur à 25 000 €	Revenu net global avant abattement entre 25 001 € et 35 000 €	Revenu net global avant abattement supérieur à 35 001 €	Extérieur au Syndicat Scolaire
150 €	200 €	250 €	530 €

Renouvellement de la commission communale des impôts directs

Suite au renouvellement du conseil municipal, les élus ont proposé une liste de contribuables comportant 32 noms parmi lesquels la direction générale des finances publiques en choisira 16 pour constituer la commission communale des impôts directs. Celle-ci est chargée de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Fait à Maignelay-Montigny, le 24 juin 2020

Le Maire,
Denis FLOUR